L'ABEILLE DE LA N.-ORLEANS
Bureau, No 73, rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS
VENDREDI, 17 NOVEMBRE.

FEUILLETON

L'EPÉE DE SUZANNE.

(SUITE DE L'ANNEAU DU CONNÉTABLE)

PAR MME. GONZALES.

IX.—Suite.

OÙ L'ON VOIT LES IMPÉRIAUX MONTER A L'ASSAUT DE FRANÇOIS IER.

Cependant le roi, autour duquel s'agitaient tant de passions contraires, n'avait pas respiré impunément les miasmes délétères du laboratoire de Marforio Veneno. A peine en fut-il sorti, qu'il sentit ses yeux s'appesantir, ses jambes vaciller, son esprit s'alourdir: il se laissa tomber sur un siége de chêne à haut dossier, dans la chambre de la comtesse, et s'y endormit profondément.

Tout concourait à favoriser le plan du docteur.

Bonnivet s'impatientait dans la cour et souvait que son maître s'attardât d'une façon inexplicable. Il regardait le ciel, il regardait les murs, il regardait la maison. Rien. Partout le silence, mais un silence morne et lugubre, qui le faisait frissonner. Parfois il croyait entendre un bruit vague, quelque rumeur lointaine; mais il ne pouvait se rendre compte. Etait-ce une nombreuse troupe de cavaliers? Mais non, le galop des chevaux eût été plus agaçant. Ce bruit sourd et mystérieux se rapprochait de plus en plus. L'amiral avait bien envie d'aller à la recherche du roi, mais il n'osait quitter son poste.

Tout à coup, en regardant les murailles, il lui sembla que leur crête se hérissait d'ombres silencieuses, qui instinct de soldat lui révéla le danger: sans doute des ennemis envahissaient cette maison, et s'ils avaient galopé sans bruit, c'est qu'ils avaient enveloppé de linge les pieds de leurs chevaux. Malgré tout son courage, il eut peur pour le roi; le péril redouté arrivait avec la rapidité de la foudre; il fallait prévenir son maître à l'instant, mais s'il quittait la porte du vestibule à laquelle il venait de s'adosser, le roi ainsi que lui seraient enveloppés et surpris sans pouvoir opposer la moindre résistance.

A ce moment il vit remuer entre ses jambes une sorte de créature informe, qui releva doucement la tête et lui dit d'une voix presque indistincte:

—Monsieur l'amiral, tenez bon à cette porte. Ne laissez pas forcer le passage; il est étroit, et vous pouvez le défendre pendant que je vais avertir le roi.

Bonnivet regarda avec défiance cet être singulier, dans lequel il crut reconnaître le nain du connétable, et, lui posant la pointe de son épée sur la poitrine:

—Tu es un ennemi! lui dit-il.

—Non, répliqua Moncheron, je ne veux pas que les Impériaux fassent prisonnier notre grand roi dans un guet-apens.

Il glissa comme une anguille sous l'épée de l'amiral, bondit légèrement dans le vestibule et franchit les marches de l'escalier, en ajoutant: Ne bougez pas, monsieur l'amiral, et visez aux yeux.

Pendant que le nain réveillait non sans peine le roi endormi et lui annonçait le danger qui le menaçait, les Italiens et les Espagnols avaient sauté du mur dans la cour et se groupaient tumultueusement devant la porte du vestibule.

—Arrière! s'écria Bonnivet en brandissant son épée.

—Faites-nous place, monsieur! riposta don Inigo Velasquez; il est inutile d'essayer de nous résister. Vous êtes seul, et nous sommes trois cents.

—Oui, dit l'intrépide amiral; mais vous ne pouvez m'attaquer tous à la fois. Tant que je n'aurai en face de moi que deux hommes, et que mon épée ne sera pas brisée, je résisterai!

Les Impériaux parurent se consulter, mais tout à coup le roi apparut sur les marches de l'escalier et s'écria:

—Bon courage, Bonnivet, je te viens en aide!

Et il accourut se placer aux côtés de l'amiral, sans écouter le nain, qui de sa voix glapissante lui répétait:

—Sire, il faut fuir et regagner votre camp au plus vite, pendant que votre compagnon tient tête à toute cette bande!

François Ier se mit à rire, insoucieux du danger.

—Entends-tu ce fou, mon ami, ce fou qui me donne le conseil de fuir?

Don Inigo Velasquez avait fait allumer des torches, et en reconnaissant le roi de France, les Impériaux poussèrent de grands cris de joie comme les chasseurs qui dépistent le gibier.

—Vous ne me tenez pas encore, ribauds, dit François.

—Sire, reprit vivement l'amiral, vous oubliez que votre armée vous attend et que vous n'êtes pas un paladin de la table ronde. Si je défends cette porte, c'est pour vous donner le temps de suivre le conseil de ce nain, qui, malgré sa folie, ne manque pas de prudence.

—Sire, le chemin est encore libre du côté du jardin, dit Moncheron, et vous pourrez gagner votre camp en traversant les rizières.

—Non, je ne fuirai pas devant cette ribaudaille, s'écria résolûment le roi en s'élançant hors du vestibule.

—Rendez-vous, sire, rendez-vous, M. de Bonnivet, dit don Inigo Velasquez en menaçant de sa hache son noble adversaire. L'arme terrible tournoya un instant au-dessus de la tête de François Ier, s'abattit et brisa son épée. Une clameur retentissante s'éleva des rangs pressés des Impériaux et le roi dut rompre à pas lents, malgré son audace, et se retirer derrière l'amiral en cherchant des yeux une épée.

En ce moment, Didier de Montcheu accourut pâle, haletant, la sueur au front et criant:

—Le jardin est cerné, Moncheron. Tout est perdu!

En apercevant le roi, il se sentit saisi d'une indicible émotion, fléchit le genou et dit d'une voix suppliante:

—Sire, je vous demande la grâce de vous défendre.

François le regarda avec dédain:

—Je n'ai jamais besoin du secours d'un sujet rebelle, monsieur.

—Permettez-moi, sire, de mourir à vos côtés.

—Je réserve cet honneur à mes fidèles gentilshommes, monsieur.

Humilié, désespéré, Didier tendit son épée au roi, et lui dit:

—Sire, vous n'avez plus d'armes; acceptez du moins mon épée.

—L'épée d'un félon trahirait ma main, monsieur.

Une larme brilla aux cils du jeune gentilhomme.

—Vous pleurez sur moi; pleurez sur vous, monsieur. Quant à mon arme, je saurai m'en procurer.

Et François, voyant Bonnivet qui luttait avec peine contre une foule d'assaillants dont les coups terribles faisaient voler en éclats les pierres de la façade et de l'entrée du vestibule, se jeta sur don Inigo Velasquez, qui venait d'abaisser sa hache, lui saisit le poignet avec une vigueur inouïe, lui arracha cette lourde masse, et s'en servant comme d'un jouet d'enfant, il fit une trouée sanglante dans les rangs des Impériaux.

Don Inigo, Castillan de petite taille, maigre, brun, agile, furieux de s'être laissé surprendre, s'enroula alors comme un serpent autour du corps du vaillant prince, il chercha à le faire chanceler et à s'accrocher à ses jambes pour le renverser. François, qui le méprisait à cause de sa petitesse et de sa maigreur, ne s'inquiéta guère de ses efforts; il fut donc très-étonné de se sentir si étroitement serré par lui. Ce petit homme se cramponnait à son corps avec une telle force qu'il ne pouvait s'en débarrasser. [illegible]

Il n'avait pas eu le temps de relever son arme qu'un grand et gros Suisse appuyait dessus son pied énorme et criait à son tour au roi:

—Sire, rendez-vous, ou je serai forcé de venger mon ami don Inigo Velasquez.

C'était le capitaine Herman Werner, qui menaçait déjà de la pointe de sa pertuisane le visage de François Ier; mais ce lourd adversaire ne pouvait lutter avantageusement avec un chevalier aussi agile et aussi souple que le roi. Celui-ci empoigna le manche de la pertuisane, donna au Suisse un furieux croc-en-jambe qui le fit lâcher, le força à reculer, ainsi qu'un homme ivre, jusqu'à la muraille, et l'y cloua, pour ainsi dire, d'un coup de pointe, en disant:

—Il n'appartient pas à un buveur de bière de faire prisonnier un roi de France.

Aucun des Suisses d'Herman n'avait osé frapper par derrière ce héros, qui leur inspirait une admiration superstitieuse; ils formèrent la haie sur son passage, la pertuisane sur l'épaule, et il put rejoindre la porte, que gardait toujours Bonnivet, sans avoir besoin de se défendre. Quant aux Italiens et aux Espagnols, leur rage était extrême, ils accablaient les Suisses de malédictions.

—Lâches! lâches! criaient-ils, laissez-nous venger don Inigo! Ne laissez pas échapper le roi!

—Vous ne le tuerez pas! répondaient les Suisses; c'est le plus vaillant des gentilshommes; mais nous le ferons prisonnier, car c'est le plus riche des rois.

Et leurs gros yeux se fixaient avec un intérêt cupide sur ce grand prince qui représentait pour eux une rançon merveilleuse.

La situation de François Ier n'en paraissait pas moins désespérée; cette lutte prenait des proportions homériques, et ce qui lui avait permis de la soutenir, c'était la rivalité de tous ces mercenaires étrangers les uns aux autres par l'origine, la langue et le costume. Ils se jalousaient et se haïssaient réciproquement et ne cessaient d'en venir aux mains dans leurs camps. Les capitaines ne parvenaient que difficilement à leur faire observer quelque discipline. Dans cette circonstance, la mort de don Inigo Velasquez et celle d'Hermann Werner avaient consterné les soldats, qui se battaient tumultueusement et sans ordre. Le nain comprit l'avantage de l'occasion et jugea qu'il fallait en tirer parti pour que le roi pût sortir sain et sauf de guêpier.

—Sire, dit-il au roi en le voyant s'adosser à la porte et fixer sur les Suisses un regard intrépide, vous avez entendu la réponse de ces braves montagnards?

—Eh bien! maître Moucheron?

—Eh bien! ils ont une grande tendresse pour les écus d'or, sire; ils tiennent à ne pas entamer votre peau afin de la vendre à l'empereur à plus haut prix.

—Comme je connais le cœur humain! observa Bonnivet, qui pouvait enfin reprendre haleine.

—Si j'étais à la place du roi, [illegible] je profiterais de la jalousie des Suisses contre les Espagnols et les Italiens pour leur offrir une magnifique rançon; ils vous laisseraient échapper, sire, et vous défendraient même contre leurs alliés.

—Tu es un grand politique, Moucheron, dit François Ier. Je te permets de faire l'essai de ton éloquence sur l'esprit grossier de ces montagnards.

Le nain pénétra sur-le-champ dans son transport de joie, glissa entre les jambes du roi et s'avança vers les Suisses, qui formaient un mur vivant en hérissé de pertuisanes entre les soldats d'Inigo et les assiégés.

A l'aspect de ce petit être difforme, les mercenaires éclatèrent en rires bruyants; leurs grossières faces s'épanouirent, et Moucheron comprit qu'il serait écouté avec bienveillance.

Il leva la main pour réclamer le silence et s'écria [illegible]:

—Braves gens des cantons, dit-il enfin, je vous remercie d'avoir repoussé ces Espagnols et ces Italiens, qui sont les uns et les autres, ni organisés, mais qui n'ont pas vos vertus, ni votre probité reconnue dans le monde ou cantons.

Les Suisses parurent flattés de cet hommage rendu à leurs vertus, et inspirèrent le nain de la tête en grommelant en signe de contentement.

—On peut s'entendre avec vous, dit maître Moucheron. Plût d'un [illegible] vous...

[Feuilleton, suite:]

faut cela être, ainsi que [illegible] au moment [illegible] le chemin à la [illegible] des [illegible] que le [illegible] seule fièvre [illegible] des [illegible] plus lointaines.

Quelques coups [illegible] des politiques robustes des enfants de l'Helvétie.

—Oui, dit un jeune [illegible] de grande taille au [illegible] une chevelure blonde d'un air chagrin, nous avons perdu bien des compagnons qui espéraient revoir les montagnes d'Uri, d'Unterwald et de Schwitz. Ils tous ne doit pas ceux-là le sol français.

Moucheron sourit agréablement et reprit:

—Ah! que j'aimais entendre le soir les grandes trompes sonner le ranz des vaches! Voilà de la musique! voilà qui va au cœur! tandis que les Espagnols, avec leurs guitares, et les Italiens, avec leurs mandolines et leurs violes, ne peuvent plaire qu'à des femmelettes!

A ces derniers mots éclata un tumulte épouvantable. Si la joie des Suisses n'avait plus de bornes, la fureur de leurs alliés était inexprimable; ils commençaient, le nain de leurs lâches et de leurs dagues, et s'ils n'eussent pas été séparés de lui par la masse imposante des montagnards, le frère de Chevrette eût été écharpé sans rémission.

—Fermez la bouche au bavard! hurla un Italien en perçant les rangs des Suisses. Par la madone! ce serait une lâcheté d'écouter plus longtemps ses louanges.

—Par Notre-Dame del Pilar! dit un Castillan, il faut lui arracher la langue qui a proféré ces blasphèmes!

Mais le Suisse qui avait répondu à Moncheron fit un signe à ses camarades, et ils entourèrent l'intrépide nain, qui ne se déconcertait pas. Puis le jeune homme s'écria:

—Laissez parler la petite créature!

Moncheron jeta un coup d'œil sur le roi et Bonnivet, qui l'écoutaient en souriant, et poursuivit avec une énergie croissante:

—N'est-il pas vrai, bonnes gens des cantons, que votre paie est en retard de six semaines et que les vivres même ne sont rares?

—C'est vrai! c'est vrai! crièrent-ils avec un ensemble remarquable.

—Ah! c'est que M. le vice-roi est généreux de votre sang, mais avare de ses ducats! Il garde probablement pour sa famille les sacs d'or que l'empereur lui envoie. C'est un excellent père de famille, que M. de Lannoi! Et son dîner est toujours abondamment servi!

—Le vice-roi nous vole notre sang! dit le Suisse blond, qui paraissait avoir remplacé Hermann Werner.

—S'il ne nous paie pas, à mort le vice-roi! crièrent quelques porteurs de pertuisanes.

L'Espagnol et l'Italien qui étaient parvenus à percer leurs rangs s'élancèrent vers le pauvre nain, mais ils furent arrêtés par le jeune Suisse, qui leur dit:

—Ne touchez pas à cet avorton; je le prends sous ma sauvegarde.

—Voulez-vous donc nous trahir, Wilhem d'Azarnes? réplique le Castillan avec un regard farouche, m'empêcherez-vous de venger mon frère de lait don Inigo Velasquez?

—Oui, dit le Suisse d'une voix forte, car don Inigo a été loyalement frappé en combattant et moi je dois venger mon frère le capitaine général des lansquenets d'Azarnes, qui a été empoisonné par ordre de votre hypocrite vice-roi, pour avoir eu l'audace de réclamer notre paie.

L'Espagnol n'osa pas répliquer, et Wilhem marcha résolûment vers le roi après avoir confié son arme à un de ses compagnons.

—Sire, dit-il, vous avez entendu mon nom; vous savez la récompense dont M. de Lannoi a payé les services de mon frère.

—C'est horrible, monsieur, répondit François Ier; je n'ai pas l'habitude de payer mes dettes en même monnaie, vous le savez. Si donc vous voulez me laisser regagner mon camp, vous serez assuré d'une rançon royale; si vous voulez m'y accompagner et entrer à mon service, je n'oublierai jamais votre confiance en mes paroles.

—Wilhem! Wilhem d'Azarnes, dit le frère du lait de Don Inigo d'un ton menaçant, prenez garde. Nos Italiens et nos Espagnols ne vous obéissent pas comme ces lourds montagnards, et si vous gardez le roi de France, M. de Lannoi n'aura rien à vous refuser.

—Non, repliqua le jeune Suisse d'un air railleur, il m'honorera des mêmes faveurs que mon frère; il me fera donner à sa table.

A cette allusion terrible, l'Italien voulut frapper Wilhem d'Azarnes de sa dague, mais Moucheron avait rampé derrière lui, et, saisissant vigoureusement une de ses jambes, il le fit trébucher, le renversa à terre et le désarma en un clin d'œil.

—Sire, je vais consulter mes compagnons, dit le jeune Suisse en regardant dédaigneusement son adversaire.

Et se tournant vers les montagnards:

—Bonnes gens des cantons, ajouta-t-il d'une voix haute et claire, le brave roi François consent à vous prendre à son service et à vous donner la paie de six semaines que vous refuse M. de Lannoi.

—Vive le roi de France! crièrent tous les Suisses. Nous nous battrons pour lui jusqu'à la mort!

Les Espagnols et les Italiens poussèrent alors des clameurs effroyables et se précipitèrent sur les porteurs de piques. Ce fut une mêlée terrible, un tumulte, une boucherie. Les dagues cherchaient les poitrines; les haches fendaient les têtes; l'épée de Bonnivet traçait des éclairs sanglants dans cette confusion. François Ier faisait merveille avec la pertuisane d'Hermann Werner, que le nain avait eu l'adresse de ramasser. Quant à Wilhem d'Azarnes, le souvenir de son frère semblait le protéger et diriger ses coups. Trois coups qu'il attaquait tombaient percés de part en part et il n'avait pas reçu une seule blessure.

Les Espagnols et les Italiens, qui n'avaient plus de chefs, devaient succomber.

Ils finirent par battre en retraite, et Wilhem d'Azarnes engagea le roi à ne pas les poursuivre, afin de se diriger vers un petit bouquet de bois où les pertuisaniers avaient laissé leurs chevaux.

Mais à peine avaient-ils quitté la maison qu'ils se trouvèrent en face de M. de Pompérant et de ses cavaliers.

—Maintenant, dit François Ier, nous allons être obligés de jouer de l'épée. Donnez-moi la vôtre, monsieur de Bonnivet.

Il s'empara de l'épée de l'amiral et ordonna aux Suisses d'entourer les gentilshommes de Pompérant et de frapper les chevaux au poitrail avec leurs pertuisanes.

Mais Marforio Veneno, qui grelottait de peur aux côtés de l'ami du connétable, prit aussitôt la fuite en criant de sa voix cassée: Sauve qui peut!

Plusieurs chevaux se cabrèrent, et les gentilshommes français n'osèrent une grande hésitation à attaquer le roi.

Pompérant prit aussitôt son parti et dit à ses compagnons:

—Suivons notre vaillant guide, messieurs. Il est inutile de faire tailler nos chevaux par les piques de ces porteurs de ces vachers. Nous retrouverons François Ier sur le champ de bataille. Cela vaudra mieux qu'un guet-apens nocturne.

Les cavaliers se retirèrent bride abattue, et les Suisses poussèrent de grandes acclamations de joie et de triomphe. Ils mirent le roi à cheval et accompagnèrent le roi et Bonnivet jusqu'au camp français où les guettait un accueil enthousiaste. C'était à qui embrasserait les éclatants héros. Le lendemain, la solidité des Suisses pesait seule résister aux innombrables mercenaires qui leur furent infligées. C'est ainsi que le roi de France échappa par miracle au danger le plus sérieux qu'il eût encore couru, puisque sans Didier, désespéré, veillait sur Chandier et sur Diane, qui avaient prié Dieu pendant cette nuit de guerre aussi courte que terrible.

A continuer.

Entrées des Navires
Au Bureau de la Poste de la Nouvelle-Orléans, Hôtel de la Douane, le 17 Nov. 1865.

En les retirant, les personnes sont priées de dire que les lettres sont annoncées.

Nlle-Orléans, le 17 novembre 1865.

[Liste alphabétique des lettres non réclamées, A à Z — en grande partie illisible:]

A — Albin, Albert; Azemar, Mme Aimé; Avery, Dr ...
B — Bachino & Co; Bague & Rossi; Barthe, F pour L; Bertin, L F; Boyer, Victor; Bobet, A; Bujan, Jules ...
C — Canovaro, B lo; Castinich, F; Chartier, Gust; Cairo, Hypolite; Costa, Louis; Cugler, W; Crespel; Cornier, Pierre ...
D — Dallet, Jos; Dantagnan, Dque; Davison Louise; Desforges, Clara; Dollois, Pierre; Durel y Zabeta ...
E — Escot, Old Levee; Eyma, Amélie; Esposito, A ...
F — Farr, Mme E; Fiennine, Marie; Fortune, Mme Joe; Forestier & Siddault ...
G — Gastinel, L; Gardey, Basile; Gueria W E; Gounod, Ant ...
H — Harpy, Mme L; Herriman & Chesse; Hernandez, Mig.
J — Jagot, A; Jones, Jean M Vve; Jofré, Jaime ...
L — Landreaux Vve U; Landry; Laborde Mr E M; Lambert Ernest; Lavigne; Levasseur G. pour M Cousin; Leuvrier Md M M; Longobardi G; Lamy; Lambert; Lesco; Loire Rosemond ...
M — Mallet, Mme G; Marot, Mrs L V; Maître, Mme G; Marsollier; Mascara, Alex; Maurtin, Ouy; Morango, Jos; Mouchère, Burgundy st ...
N — Navarre, Joseph; Negroto D; Nobelli, G.
O — Olivari, Bart.
P — Pavigeau N; Pasaud, Mlle E; Petit Jean, H; Picard Anatole; Poupart E P ...
R — Raynal Mathilde; Reynaud; Roussel Benj; Rosette Jean Louis ...
S — St Ciron, Mme A; Saucier, A; Saltarelli, John; Sarpy, Mme A; Schini Ave ...
T — Thauvin, A L; Thevenet; Toucas; Tonale; Targis, Rev P T ...
V — Vigna, Antoine; Vaz, A; Vergez ...
X — Xanchez, Jos L.
Z — Seur Azélie.

Initiales.

E. W. TALIAFERRO, Maître de Poste.

BAS DU FLEUVE.

Paquebot régulier du bas du fleuve—Deux fois par semaine—Jour de départ, tous les MERCREDIS et les SAMEDIS à 10 heures du matin—Le beau bateau à vapeur MITTIE STEPHENS, neuf et fin marcheur, capitaine Leo. Saybi, partira tous les MERCREDIS, à 10 heures A. M. pour la Grande Prairie et tous les SAMEDIS, à 10 heures A. M., pour les Forts Jackson et St-Philippe. Revenant en ville les JEUDIS et LUNDIS. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à TITUS & GWARTNEY, rue Tchoupitoulas, No 2, ou à FIRMIN MARTIN, Rue de la Vieille-Levée, No 145.

16oct—1m

BAYOU SARAH

PAQUEBOT DU BAYOU SARA—Jours de départ—Tous les LUNDIS à cinq heures de l'après-midi et tous les VENDREDIS, à 5 heures de l'après-midi. Pour le Bayou Sara, Port Hudson, Bâton Rouge, Plaquemine, Donaldsonville et tous les points intermédiaires de la Côte.

Le superbe paquebot NINA SIMMES, capitaine W K Greathouse, George Trouclair et Miller, commis, partira ainsi qu'il est dit ci-dessus. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou à

Le NINA SIMMES ayant pris des arrangements avec le capitaine Joseph Dalferes, du Bayou Lafourche, prendra du fret à chaque voyage, pour Thibodeaux et tous les débarcadères sur le Bayou Lafourche, et donnera des connaissements pour le fret de la place à destination. TITUS & GWARTNEY, No 3, rue Tchoupitoulas.

23 oct—1m

Départ tous les MARDIS, à cinq heures du soir. Paquebot régulier du mardi—POUR VICKSBURG, Natchez et tous les débarcadères intermédiaires. Le beau bateau à vapeur GREY EAGLE, capitaine J. M. White, commis Geo. A. Williams, partira régulièrement ainsi qu'il est dit ci-dessus. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à JOHN A. STEVENSON, agent, rue Front No 7. L. BAYHI, rue Bienville No 18, ou à TITUS & GWARTNEY, rue Tchoupitoulas No 3.

Paquebot régulier de BAYOU SARA et de FORT ADAMS—Jours de départ, tous les MERCREDIS à 5 heures du soir, et tous les SAMEDIS à 5 heures du soir. Pour Bayou Sara, et tous les points intermédiaires, Fort Adams—Le superbe paquebot SARATOGA, capitaine Sam'l Ayres, J. A. Reidel et Harry McCrindell, commis, partira pour Bayou Sara et Fort Adams tous les MERCREDIS à 5 heures, pour le Bayou Sara tous les SAMEDIS à 5 heures du soir. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à TITUS & GWARTNEY, No 3 rue Tchoupitoulas. Le SARATOGA fera connection à Bayou Sara avec le paquebot de la Rivière Rouge. On trouvera sur la levée au pied de la rue St Louis tous les Lundis et Vendredis matins pour recevoir le fret.

2nov

VICKSBURG.

VICKSBURG—Paquebots réguliers semi-hebdomadaires de la Nouvelle-Orléans et de Vicksburg—Départ, tous les MARDIS, à 5 heures du soir—Le bateau à vapeur GEN. J. A. QUITMAN, capitaine John W. Cannon, commis John T. Roberts et A. McVey.

Pour Vicksburg, Natchez, Grand Gulf, Rodney, Fort Adams, Bayou Sara, Bâton Rouge et tous les ports intermédiaires—Le magnifique bateau à vapeur GEN. J. A. QUITMAN, fin marcheur, part ainsi qu'il est dit ci-dessus. Il arrive à Bâton Rouge le mercredi matin, à Natchez le mercredi soir, et à Vicksburg le jeudi matin. Pour s'en revenir, il part de Vicksburg tous les vendredis soir, de Natchez tous les samedis soir, à 5 heures du soir, et descend le fleuve le dimanche.

Départ, tous les SAMEDIS, à 5 heures du soir—Bateau à vapeur MAGENTA, capitaine T. P. Leathers; commis R. A. Owen, White Turpin et Charles Grice.

Pour Vicksburg, Natchez, Grand Gulf, Rodney, Fort Adams, Bayou Sara, Bâton Rouge et tous les ports intermédiaires—Le magnifique bateau à vapeur MAGENTA, fin marcheur, part ainsi qu'il est dit ci-dessus. Il arrive à Bâton Rouge le dimanche matin, à Natchez le dimanche soir et à Vicksburg tous les mercredis à 5 heures du soir et descend le fleuve le jeudi.

Ces paquebots prendront du fret et des passagers pour Memphis et la Rivière Yazoo, avec le privilége de rembarquement sur des paquebots de première classe à Vicksburg. Ils n'ont pas de supérieurs sous le rapport du confort, de la rapidité et de la sûreté, et l'on trouve sur leurs tables tout ce que le marché peut offrir de mieux. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou à J M WHITE, 115 Commune

18 oct

Compagnie de Bateaux de la Rivière Rouge.

Paquebot hebdomadaire pour Alexandria. Bateau à vapeur NAVIGATOR, capitaine John C. Shute—en remplacement du New Era.

Départ tous les SAMEDIS, à 5 heures du soir. Pour SHREVEPORT et ALEXANDRIE et tous les ports intermédiaires, en reliant aux Chutes, aux bateaux PIONEER, ERA, FANNIE GILBERT et GOSSAMAR qui appartiennent à la Compagnie. On donne des connaissements pour toute la distance.

Pour fret et passage, s'adresser à GEO L. KOUNS & BRO, propriét. rue de la Commune, No 59.

28oct—1m.

Articles de Photographie et Albums.
S. T. BLESSING,
24........RUE DE CHARTRES........24

Marchand, en gros et en détail, d'instruments et d'articles de Photographie, Albums et cadres de photographies, Photographies de célébrités, &c.

Appelle l'attention du public sur son nouveau et magnifique stock d'Albums et d'Albums-Bibles, qu'il vend à des PRIX REDUITS. Ce stock comprend toutes les grandeurs, espèces et qualités, y compris les albums patentés à dos brisés, qui sont sans pareils sous le rapport de la durabilité.

Photographies de tous les généraux, vues de la ville et articles de fantaisie—une grande variété,—naturelles et coloriées. Les photographes trouveront chez lui tout ce qu'il leur faut, aux plus bas prix du marché.

Envoyez demander les catalogues qui indiquent les prix.

26 oct—3m

A. TIRRELL & CO.
(Successeurs de Tirrell & Eaton)
Marchands en gros de CHAUSSURES
9 RUE DES MAGASINS 9
entre Canal et Commune.

ONT reçu par les derniers arrivages un assortiment complet de chaussures de toutes espèces, qu'ils vendent aux prix les plus bas du marché.

☞ Chaussures faites expressément pour le marché créole.

Bottes et Souliers.
Reçus par les steamers Sheridan et Cassandra de Boston.

[illegible] des meilleures BOTTES et SOULIERS [illegible]. JOHN H. GOULD, agent, No 6, rue des Magasins.

Manufacture de chapeaux de la Louisiane.
R. P. DUNN & Co.
MARCHANDS ET FABRICANTS EN GROS.
Rue de la Commune, No 86.

Un grand assortiment général de chapeaux de fourrures et de laine,

Pour hommes, jeunes garçons et enfants.

Constamment en magasin, et à vendre à bas prix. Ils font des chapeaux sur commande. Les commandes sont promptement remplies.

A VENDRE.

UN établissement bien achalandé, ayant une bonne clientèle et consistant en un CAFÉ, RESTAURANT, SALON D'HUITRES. Sa position est dans un des meilleurs quartiers de la ville.

S'adresser à la grocerie au coin Bourgogne et Douane.

12nov—1m

G. L. Kouns & Bro.
(J. L. KOUNS — BEN. S. KOUNS.)
Marchands Commissionnaires.

Marchands de comestibles en gros, de groceries, articles pour bateaux et buvettes, rue de la Commune, No 59, N. O.

Ils sollicitent, de la levée, des consignations, des commandes pour ventes et des ordres d'achats.

OPELOUSAS & ATTAKAPAS

Jours de départ, tous les MARDIS, à 5 heures du soir. Pour Washington, Opelousas, Fort Barré et tous les débarcadères intermédiaires du Bayou Courtableau et de la Rivière Atchafalaya—Le beau bateau à vapeur CLEONA, capitaine Ch. Pickett, commis M. L. Melançon, partira ainsi qu'il est dit ci-dessus. Pour s'en revenir, il partira de Washington tous les MERCREDIS matin à 9 heures. Le CLEONA est complètement neuf, a d'excellentes chambres et prendra du fret à aussi bas prix que tout autre bateau. Pour fret ou passage, s'adresser à bord. COMAUX & BURLS, Agents, Rue de Canal, No 39. Et BLANCHIN & GIRAUD, 63 Vieille Levée, A. GAJAC, 9 St Louis.

Moot—1m

POUR LES OPELOUSAS—Tous les MERCREDIS, à 5 heures du soir, positivement—Pour les Opelousas, Washington, Fort Barré, Simsport, l'embouchure du Bayou Rouge, et tous les débarcadères intermédiaires du bayou Courtableau et de la rivière Atchafalaya. Le bateau à vapeur IRENE, fin marcheur et d'un faible tirant d'eau, capitaine O. Hinckley, commis M. Hennison. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à E. MONTAGNE Jr., rue St Louis, No 21. J.-B. PAGAUD, agent d'annonces, 9, Bolton street.

Pour les Attakapas,
Se reliant avec le Chemin-de-Fer des Opelousas de la Nlle-Orléans.

Le bateau à vapeur TECHE, capitaine E B Trinidad, part de Brashear City tous les LUNDIS, MERCREDIS et VENDREDIS, à l'arrivée des convois. Il part de la Nouvelle Ibérie tous les DIMANCHES, MARDIS et JEUDIS et touchera aux principaux débarcadères intermédiaires. Pour fret ou passage, s'adresser à A. S. CHARPENTIER, Rue de la Douane, No 62, et à E. MONTAGNE, Jr., Rue St Louis, No 21.

POUR LES ATTAKAPAS—En connection avec le chemin-de-fer de la Nlle-Orléans et des Opelousas—Le superbe steamer GENL. J. L. HODGES, A. D. WETMORE Capitaine; A. Meynier Commis, partira de Brashear City pour Pattersonville, Franklin, Nouvelle-Ibérie et tous les points intermédiaires, le MARDI, JEUDI et SAMEDI, à l'arrivée des chars de la Nlle-Orléans.—Retour: Partira de la Nlle-Ibérie tous les LUNDIS, MERCREDIS et VENDREDIS, à midi.

Le steamer Genl. Hodges réunit tous les avantages possibles pour les voyageurs et les propriétaires de troupeaux.

BAYOU LAFOURCHE.
Pour le Bayou Lafourche,

Jour de départ, SAMEDI 11 novembre, à 10 heures du matin. POUR THIBODEAUX directement—Pour Thibodeaux, Napoléonville, Donaldsonville et tous les points intermédiaires sur la Côte et le Bayou—Le steamer LAFOURCHE No 2, capitaine Dan J. Fleury, R. A. Walsh commis, partira ainsi qu'il est dit plus haut. [illegible] TITUS & GWARTNEY, 3, rue Tchoupitoulas.

POUR BAYOU LAFOURCHE et la Côte—Paquebot régulier semi-hebdomadaire [illegible]—Le steamer RUBY [illegible]. ROMAN & OLIVIER, No 71 rue Front Levée. H. P. ROQUIER, [illegible].

Paquebot de la Nouvelle-Orléans, de la Côte et de Lafourche—Le bateau NEW ERA, capitaine W. Wood [illegible], partira de la Nouvelle-Orléans tous les SAMEDIS, à 5 heures du matin, et tous les MARDIS, à 5 heures du soir. Au retour, il part de Donaldsonville tous les LUNDIS et JEUDIS, à 10 heures du matin, et descend la côte en plein jour. Pour fret ou passage s'adresser à bord ou à J. D. WILBANKS & Co, 2 Tchoupitoulas, ou à COMAUX & BURLS, 19 Canal. VIRGINIUS C. DENTZEL, agent d'annonces.

PAQUEBOT DE LA COTE—Au-dessous de la ville—Deux fois par semaine—tous les DIMANCHES et MERCREDIS, à 10 heures du matin. Pour Fort Jackson, Quartier des Bares, la station de la Quarantaine, Pointe à la Hache et tous les Points intermédiaires—l'excellent bateau à vapeur neuf ANNA E., capitaine Chas. Lester, commis A. Quénet et N. Barrois, fera le service régulier. Il partira tous les DIMANCHES et MERCREDIS, à 10 heures du matin. Il commence son retour les LUNDIS et JEUDIS. Il commencera son premier voyage mercredi, 15 du courant. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à JOHN E. HYDE & CO, rue de la Commune, No 113.

BOTLIN & CO, Facteurs de coton
Marchands Commissionnaires
Rue Gravier No 100.

SPECTACLES.
Théâtre Allemand.
THEATRE DE L'OPERA,
Au coin des rues Bourbon et Toulouse.
Propriétaire........GUSTAVE OSTERMANN.

Représentation Extraordinaire.

Vendredi, 17 novembre.

DIE MOENCHE.

Après,

EIN GESILDETER HAUS KNECHT.

Mephistopheles........Mr. Otto Hoym. Directeur du théâtre de New-York.

Les artistes les plus renommés sont compris et dans le courant de l'hiver, la célèbre TROUPE D'OPERA ITALIEN DE MAX STRAKOSCH, donnera des représentations à ce théâtre.

Le rideau se lèvera à sept heures et demie. On peut retenir des places deux jours d'avance. 15nov—1

Académie de Musique.
Rue St Charles.

SPALDING, ROGERS & BIDWELL... Propriétaires.

Novembre .... 14, 15, 16, 17, 18.

NOUS PARTIRONS BIENTOT.

Il n'y a pas de temps à perdre

Les cinq derniers jours de la grande

Compagnie des Variétés

Le Directeur annonce respectueusement aux habitués du Théâtre que, afin que les différentes nouveautés de la saison puissent être présentées, la Compagnie des VARIETES ne restera que CINQ JOURS DE PLUS.

LUNDI soir, 20 novembre,

Il y aura un spectacle entièrement nouveau et qui sera le plus attrayant de tous les spectacles. (4noa

SPECTACLE.

Ilsera bientôt exposé, aux Nos 40 et 42 de la rue St-Charles, en face de l'Hôtel St-Charles, plus de HUIT CENT MODELES EN CIRE du Musée d'Anatomie de New-York et représentant de la manière la plus frappante, la merveilleuse conformation du corps humain lorsqu'il est sain et pendant les maladies. 14 nov—6. W. T. HARMAR, Directeur

GRAND BAL PARE
Pour être donné par la Société de Bienfaisance des Jeunes Gens,

—Pour la somme destinée à la construction d'une tombe—

AU MECHANICS INSTITUTE, rue Dryades entre les rues Commune et Canal, SAMEDI SOIR, 18 novembre 1865.

DIRECTEURS.

*H R Schmidt	*J. Clerc	*J. A. Fouillouy
*L A Richards	*Chs Keller	*Chs Schmidt
*O R Hebert	*C O Gerstein	A Ivey
Paul Forget	J Bertraud	E Clerc
M C Falk	A Ferpero	I Biri
N F Ausseman	A Sambola	A Schreiner
G Feindel	W Reinerth	

* Commissaires.

Il ne sera pas émis d'invitations pour dames après vendredi, 17 novembre.

Les demandes pour le restaurant et la buvette doivent être adressées à A. Sambola, au coin de la rue de la Douane et du Passage de la Bourse, ou à l'un des Directeurs.

Prix du billet: Deux piastres. 22 oct

☞ LES invitations pour dames devront être adressées à l'un des directeurs et dessus.

Aucune dame ne sera admise sans une invitation endossée par le Conseil des directeurs.

☞ Le célèbre orchestre de Vaper a été engagé pour la soirée. A cette occasion, on jouera pour la première fois sur le célèbre piano à cloche.

INSTITUT ST-LOUIS
POUR LES DEMOISELLES,
Dirigé par Mme DERON,
275.......RUE DAUPHINE.......275

ON peut pour plus de renseignements se procurer des prospectus à l'établissement ou chez les principaux libraires. 31aout—1an

INSTITUT St-LOUIS,
POUR LES DEMOISELLES,
275, rue Dauphine.

LE cours de musique vocale dans cette Institution reprendra à partir de septembre, sous la direction de Mme C. Boudousquié—Mme L. Deron en confiant à ce professeur si distingué cette branche de la musique, désire prouver aux familles qu'elle veut faire marcher de pair l'étude du chant avec celle du piano, toujours dirigée par Mme Lavillebeuvre, aidée de Mme Henri Deron.

La classe de Dessin et de Peinture est aussi l'objet des soins assidus et habiles qui devront développer chez les demoiselles le goût de cet art si charmant, et amener de rares résultats.

L'Institut St-Louis, comme on le voit, tient à rester à la hauteur de la réputation qu'il s'est acquise. Etudes complètes, éducation large, morale et soignée en rapport avec les devoirs de l'Epouse et de la Mère.

Le local de l'Etablissement est trop connu, comme situation agréable et appropriation parfaite, pour que la directrice ait besoin de rappeler aux parents que leurs enfants jouissent dans le jardin de l'exercice et de l'air nécessaires à leur santé.

N. B.—Les élèves en dehors de l'Institut sont admises aux leçons de chant et de dessin.

INSTITUT ST-CHARLES,
POUR LES DEMOISELLES,
Dirigé par Mme C. Macé,
RUE BOURBON, 104,
Vis à vis de l'Opéra.

LES cours ont recommencé dans cette institution le 4 du courant.

Comme on a pu s'en convaincre par les examens qui ont eu lieu dans cet institut, à la fin de l'année scolaire, les études y sont sérieuses, profondes, et bien supérieures aux cours généralement suivis par les demoiselles.

Mme Macé ne s'entoure que de professeurs d'élite, capables de la seconder dans l'éducation morale et intellectuelle qu'elle s'efforce de donner à ses élèves.

Les arts d'agrément sont confiés, on le sait, à des professeurs habiles.

Note—Un classe de solfége commencera le 1er octobre, sous les soins de M. Aletti.

Pour plus amples informations et pour des prospectus s'adresser à l'Institut.

INSTITUTION DE JEUNES DEMOISELLES
SOUS LA DIRECTION DE
Mme. CHARPAUX,
289, rue du Chemin du Bayou, près Claiborne

LA DIRECTRICE de cet établissement fait savoir à ses élèves que les cours réguliers commenceront le 2 octobre.

Les parents des élèves apprendront avec plaisir que les premières classes de français sont confiées à M. E. Rouen.

Cette maison d'éducation fondée en 1845 possède des salles spacieuses, bien aérées, dans le quartier le plus sain de la ville, tout près des chars de l'Esplanade, et de la station des chars du Pont-Chartrain.

De bons professeurs d'Anglais sont attachés à l'établissement.

Le piano est enseigné par M. et Mlle Charpaux qui y consacrent tout leur temps.

Les prix sont modérés.

On pourra se procurer des prospectus chez Thomas Wall, libraire, rue du Canal, et au magasin de piano, de rue Royale.

INSTITUTION LOCQUET.
Pensionnat, demi pensionnat et externat,
POUR JEUNES DEMOISELLES,
499 et 501 rue du Camp, entre les rues Julia et St Joseph.

LA réouverture des classes dans cette Institution aura lieu le lundi 4 septembre.

Comme par le passé, Mme Le Roy sera entourée des professeurs de talent et de longue expérience dans les études des langues anglaise et française.

L'enseignement du piano sera continué par Mme F. Locquet avec l'aide de professeurs émérites.

Les parents et les tuteurs des nombreuses élèves de Mme Le Roy, tant de la ville que de la campagne, pourront continuer à placer leurs enfants dans cette institution. [illegible]

Etant convaincue qu'un cours complet des études des langues est une source de connaissances, l'accord à la fin de l'institution, la base de perfectionnement. [illegible]

Pour de plus amples informations, s'adresser à l'Institut ou des prospectus seront délivrés. 23 aout 3m

INSTITUTION MARTIN.
PENSIONNAT ET EXTERNAT

299..........Rue du Bayou..........299

M. E. MARTIN se recommande aux parents par les nombreux élèves qu'il a formés depuis vingt-sept ans.

L'enseignement comprend: l'anglais, le français, l'espagnol, le latin, les mathématiques, la tenue des livres et les arts d'agrément.

Un professeur d'hébreu est attaché à l'établissement.

Pension et enseignement, par mois, de $30 à $45 selon l'âge des élèves, et de $4 à $8 pour les externes.

Cet établissement est situé hors de la ville, on l'on arrive Claiborne: les chars de la ville y conduisent directement. 18aout—3m

Collège Commercial de Dolbear,
Au coin des rues Camp et Commune,
Dans la belle et vaste bâtisse Story.

CE Collège est constamment ouvert et a d'habiles professeurs. Il a été fondé en 1832 et tient sa charte de l'Etat. On trouvera dans les plus anciennes maisons de cette ville et dans tous les Etats du Sud des négociants et des teneurs de livres qui en sont sortis. Les élèves et les personnes peuvent assister au COURS COMMERCIAL de tenue de livres, d'écriture, de mathématiques, de français, d'espagnol ou d'anglais. Une éducation commerciale qui peut quiconque à même de gagner $2000 ou $3000 par an, est le meilleur fortune que les parents puissent donner à leurs enfants.

Les dames et les messieurs sont invités à visiter l'établissement. RUFUS DOLBEAR, Président.

16 sep—3m

GARDNER SMITH, J. O. YEISER, Benj. F. LEEFE

GARDNER SMITH & CO.

Encanteurs et Marchands Commissionnaires—Successeurs de l'ancienne maison BEARD & MAY et J. A. Beard & CO—Bureau (momentanément) au No 127 de la rue Gravier. Ils se chargent de ventes de propriétés foncières, des ventes de successions et de gardiens du port, des ventes de cargaisons, d'actions, de coton avarié &c. et de meubles. Ils se chargent également de ventes en dehors. GARDNER SMITH & CO., Bureau, rue Gravier, No 127

RESTAURANT ST LOUIS,
Tenu par Henri Barbe.

Rue St Louis, Nos 75 et 77, entre Royale et Bourbon. Chambres garnies pour habitants, salon pour noces et repas de familles, pension à la semaine, à la quinzaine et au mois à des prix modérés.

M. Henri Barbe, ayant agrandi son établissement en y joignant la maison voisine, annonce à messieurs les habitants qu'il pourra toujours les loger convenablement eux et leurs familles. 14 novembre

LA MAISON DOREE

MR. JOHN STRENNA, propriétaire du Restaurant de John, annonce à ses clients et au public qu'il a transporté son établissement au magnifique édifice appelé LA MAISON DOREE et situé au No 144 de la rue du Canal, entre les rues Carondelet et Baronne. 1er oct—3m.

RESTAURANT VICTOR,
Maison française tenue par Emile Cachot, Brownsville, Texas.

CET établissement se recommande à tous les voyageurs par sa bonne cuisine et la régularité de son service. Café attaché au restaurant. Vins, liqueurs et cigares de premier choix. Salons pour repas particuliers. EMILE CACHOT & FELIX SOTHIOT Propriétaires.

11 oct—3m

Restaurant Français,
79....RUE DE CHARTRES....79
Tenu par M. Philippe Forget,
Ancien propriétaire du Restaurant des Amis

CHAMBRES GARNIES—[illegible] M. FORGET [illegible].

Restaurant Français,
[illegible]

P. DOLHONDE. — J. D. CONE.

P. DOLHONDE & Co, FACTEURS DE COTON, Marchands COMMISSIONNAIRES ET EXPEDITEURS, No 37, rue Natchez, Nlle-Orléans, Lne.	CONE, DOLHONDE & Co, Marchands COMMISSIONNAIRES ET EXPEDITEURS, No 7, North Second street, coin Chesnut et Market, St-Louis

Ils sollicitent les ordres pour l'achat ou la vente de cotons, de sucre, de la mélasse, du café, des comestibles, des produits de l'Ouest, des produits manufacturés, etc. [illegible]

Wm. Edwards............Edw. J. Gay

Wm. Edwards & Cie.
MARCHANDS COMMISSIONNAIRES,
15. Rue de la Douane. 15

Steamers pour New York
[Compagnie de Cabotage]

POUR NEW YORK.

Le steamer "ALABAMA", de 1ère classe, capitaine Limeburner, partira du wharf [illegible].

Premières chambres........$50

Pour fret ou passage, s'adresser à G. L. LAUGHLAND, Rue des Magasins, No 84.

L'ALABAMA sera suivi du—

Bureau de la "Compagnie de Cabotage", à New York, 77 West Street, 14 nov—. D. H. CARRINGTON, Esq. Agent.

DE LA NLLE-ORLEANS A LA HAVANE
Compagnie de steamers anglais et américains.

Le magnifique steamer de 1re classe, GAMBIA, Commandant John Graham, (1819 tonneaux)

Le mauvais temps ayant retardé le débarquement du navire, le jour de départ du GAMBIA est remis au MERCREDI, 22 novembre à 4 heures P. M. Ses aménagements pour les passagers de première classe sont complets.

Pour fret léger et passage, s'adresser à WM HUNTER & CO., Rue Carondelet, No 41.

N. B.—Le FLORIDA partira SAMEDI, 2 décembre et sera suivi d'un des steamers de la compagnie tous les douze mois.

STEAMERS ENTRE LIVERPOOL ET LA NOUVELLE-ORLEANS,
Faisant escale à la HAVANE et à QUEENSTOWN pour débarquer et prendre des passagers.

☞ On prendra du coton, et on signera les connaissements pour le fret de la Nlle Orléans à St Petersbourg, Moscou, Riga, Hambourg, Brême, Anvers, Rotterdam, Gothenburg et le Havre.

La compagnie de steamers anglais et américains, limitée,

Expédiera les steamers suivants, à hélice et en fer, entre LIVERPOOL et la NLLE-ORLEANS DIRECTEMENT.

Ces steamers partiront de Liverpool tous les deux MARDIS, et de la Nouvelle Orléans tous les deux SAMEDIS.

	tonneaux.	capitaines
LOUISIANA	1874	T. Jamieson
MISSISSIPPI	1711	J. Campell
FLORIDA	1817	T. Scher
MISSOURI	1964	A. Hancock
ARKANSAS	1899	T. Barrow
ALABAMA	1829	T. Glover

Le GAMBIA, mercredi 22 courant, à 4 P.M.

Le FLORIDA, samedi, 2 décembre.

et, ensuite, un des steamers de la ligne tous les deux samedis.

Le GAMBIA partira ponctuellement, ainsi qu'il est dit ci-dessus, et les expéditeurs sont invités à avoir leur coton sur la Levée au plus tard mardi, 21 du courant à midi.

Pour passage à la chambre, jusqu'à Liverpool, $135 en or.

Pour le taux du fret et le montant du passage, s'adresser à Wm. HUNTER & Co, rue Carondelet, No 41.

☞ Le connaissement pour cette compagnie (qu'il n'y aura qu'à signer) s'obtiendront au bureau de l'agent, comme ci-dessus.

Ligne directe pour la France:

Service des Paquebots-poste de la Compagnie Générale Transatlantique, entre New York et le Havre, touchant à Brest.

Les premiers splendides bâtiments de cette ligne favorite partent et seront dont les suivants:

WASHINGTON........3204 tonneaux....900 chevaux
LAFAYETTE........3204 " "
EUROPE........3204 " "
NAPOLEON III........presque terminé
ST LAURENT........en construction, grande force
PEREIRE........do do
VILLE DE PARIS........do do

Départs de New York.

EUROPE, Duchesne........vendredi 10 novembre
LAFAYETTE ou WASHINGTON, vendredi 8 décemb

Prix du passage en or.

Première classe, $135.—Seconde classe, $80. *Y compris le vin de table pour l'une et l'autre classe.*

Les passagers qui ont l'intention de débarquer à Brest, seront pourvus de billets de chemin de fer jusqu'à Paris, à $5 pour les premières classes, et $3 pour les secondes.

Les bagages seront visités par la Douane à leur arrivée à Paris seulement.

Pour plus de détails, s'adresser à GEO. MCKENZIE, 7, Broadway, New York. A Paris, 12, boulevart des Capucines (Grand Hôtel). Au Havre, chez William Iselin & Cie.

Pour Galveston et Indianola
Ligne de steamers à basse pression et à aube, entre la Nouvelle Orléans et le Texas.

POUR GALVESTON ET INDIANOLA.

Départ, DIMANCHE, 19 du courant, à huit heures du matin.

Le steamer neuf en fer MORGAN, Commandant J. Y. Lawless, partira ainsi qu'il est dit ci-dessus, à 8 heures A. M. du quai St Joseph.

Pour fret ou passage, s'adresser à I. C. HARRIS, A coin des rues Camp et Commune.

MOBILE.
POUR MOBILE *et les ports intermédiaires—*

La CREOLE, steamer à basse pression.

Départ, tous les MARDI et VENDREDI, à 5 heures du soir.

POUR MOBILE et les ports intermédiaires—Le magnifique steamer CREOLE, commandant J. Leach, partira ainsi qu'il est dit ci-dessus, tous les MARDI et VENDREDI, à l'arrivée du convoi de 4 heures de l'après-midi du chemin de fer Pont-chartrain. Pour tous les ports entre la Nlle Orléans et Mobile.

Pour s'en revenir, il partira de Mobile tous les DIMANCHES et JEUDIS à midi.

☞ Tout fret qui doit être débarqué sur la côte doit être payé d'avance. Pour fret ou passage, s'adresser à PETER MARCY, 24 oct—1m. coin des rues Carondelet et Gravier

LIGNE DE LA NOUVELLE ORLEANS ET DE MOBILE.

Pour Mobile, Dimanche 19 Novembre

à l'arrivée du convoi de 4 heures du soir, du chemin de fer Pontchartrain—Le beau bateau FRANCES, commandant F. Forbes, partira ainsi qu'il est dit ci-dessus. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à I. C. HARRIS, coin des rues Camp et Commune.

On ne recevra pas de fret après 1 heure 1/2

DEPART, tous les MERCREDIS et SAMEDIS, pour MOBILE—Le superbe paquebot de la MAGNOLIA, commandant Graham [illegible]. JNO. A. STEVENSON, agent Front Levée, No 7

POUR LE HAVRE.

Le trois-mâts clipper ADELAIDE MORRIS, navire de 1ère classe, capitaine Reed, ayant la plus grande partie de sa cargaison engagée à bord, partira sous peu. Pour fret ou passage (ayant d'excellentes chambres), s'adresser à GEO. W. HYNSON & Co, rue du Camp No 81.

15 nov—6

Pour Matamoros.

La goëlette INVINCIBLE ayant presque tout son chargement engagé et étant à bord, partira sous peu pour le port ci-dessus. Pour fret ou passage, s'adresser à L. JOUBLANC, 29 rue Natchez, Entre Magasins et Tchoupitoulas. 9nov

POUR LE HAVRE.

Le navire français fin voilier ARMORIQUE, capitaine Turlle, ayant une partie de son chargement engagée, partira pour le port ci-dessus sous peu de jours. Pour fret ou passage s'adresser à OSCAR BERCIER & Co, 42 et 44 Vieille Levée.

12 nov 5

POUR LA HAVANE.

La goëlette anglaise clipper MORRIS, capitaine P. A. Fronty, ayant la plus grande partie de sa cargaison engagée, partira dans le courant de la semaine prochaine. Pour fret ou passage (bonnes aménagements) s'adresser au capitaine à bord, ou au No 22 de la rue Vieille Levée, entre les rues Dumaine et St-Philippe. 16 nov—

GRAINES DE JARDINAGE.

Le soussigné a en magasin un grand assortiment de graines de jardinage de la nouvelle récolte. Aussi: trèfle rouge et blanc, oignons, etc. Oignons assortis. Graines de vrai tabac de la Havane, etc. On vendra en gros et en détail aux planteurs. [illegible] D. MAUPAY, 19oct—1m 184 Gravier, entre Camp et Magasins.

Graines de la Récolte de 1865.
De D. LANDRETH & SON, Philadelphie.

H. HAFNER a en magasin un choix de Graines de jardinage, qu'il vendra en boîtes assorties de même [illegible]. H. HAFNER, 148 rue St. Charles, Vis à vis le Théâtre St Charles. 19oct—1m

BOUQUETS....BOUQUETS.
Mme THIERRY,
Coin Bayou et Derbigny,

Rappelle à ses clients et au public qu'elle continue à faire des bouquets de mariage et autres. Elle a dans son jardin toutes sortes de fleurs pour fêtes et décorations de salons. Les commandes de la campagne seront remplies.

☞ POUR CENT DE REDUCTION sur ses plantes d'agrément. [illegible]

GEO. M.D. BURKE,
(Autrefois de la maison M. Burke & Bro.)
Courtier de marchandises,
28.........BANK PLACE.........28

N. B.—Il donne tous ses soins à la vente des TOILES D'EMBALLAGE, SACS EN FIBRES, CORDES, CAFES, SUCRE, POIS, SEL, &c. 14 oct—3m

Rosenfeld & Fass.
Crinolines-spirale de la Louisiane
FABRICANTS,
164 & 166...Rue du Canal...164 & 166

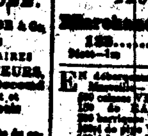

CRINOLINES
FAITES SUR COMMANDE

☞ Tous les genres de crinolines seront venues en quantité au prix des fabricants.

Grand assortiment toujours en magasin.

[illegible]

VIOLETT, BLACK & CO.,
(W. A. Violett, Robt. F. Black, Saml. [illegible])
FACTEURS DE COTON
Marchands Commissionnaires,
128........Rue Gravier........128
Nlle-Orléans.

EN débarquement du navire Americus, venant de Marseille:
500 caisses VERMOUTH Noilly Prat & Cie,
10 do EAU FLEUR D'ORANGER,
50 barriques VIN ROUGE de Cette très-coté,
[illegible] VIN DE PORTO,
[illegible] VIN DE MADERE,
[illegible] HUILE D'OLIVE Fossat fils.
A vendre par ANT. LANATA, 9 & 31, rue Jackson.

CLAUDE CHRISTOPHER [illegible] — [illegible]

Moulins Belle Créole,
C. FORRESTER,
[illegible]

AVIS.

Je recommande avec plaisir aux marchands et planteurs les Farines de BELLE CREOLE [illegible]. C. FORRESTER, St Louis.

[illegible] 11nov—1m

Arrangements pour le compte des Bateaux.

Le steamer JAMES ROSS [illegible] partira du Bassin Canal Nouveau, les LUNDIS, MERCREDIS et VENDREDIS, à 4 heures de l'après-midi pour Pointe-à-la-Hache [illegible]. Pour de plus amples informations s'adresser à E. CHARPENTIER, No 62 Douane, ou à MONTAGNE, No 24 rue St-Louis.

Bitters Hongrois de Lukach,
ET SCHNAPPS AROMATIQUE
DE SCHIEDAM.

SUPERIEURS à toutes les autres qui ont été introduits jusqu'à ce jour dans le Sud. Le succès commercial qu'ils ont obtenu les fait considérer comme [illegible]. 60, rue Commune.

James M. Brooks.................Hugh MacDonald
BROOKS & MACDONALD,
COURTIERS DE COTON ET NEGOCIANTS COMMISSIONNAIRES.
19, rue CARONDELET.

Références: Mrs. Wm. Wolf & Co, Nlle-Orléans; J. W. Burbridge & Co., Cincinnati; Marrow & Vail, St. Louis; [illegible] consignations. 15aout—3m

H. M. SEALE, LOUIS COLOMB, J. B. WATERMAN
Ascension, Lne. — Nlle Orléans. — Nlle Orléans.

SEALE, COLOMB & CO,
Marchands de groceries en gros,
29 Front Levee, entre Douane et Bienville.

S'étant assuré les services de M. Edmond Maise, ils sollicitent [illegible]. 17 oct—1m

GIVEN, WATTS & CO,
MARCHANDS COMMISSIONNAIRES ET EXPEDITEURS,
Rue Poydras No 30, Nlle-Orléans.

Ils font des avances libérales sur les marchandises consignées à leurs amis de New York et de Liverpool. GIVEN, WATTS & Co.
5 oct—3m

ALEX. BONNEVAL..........JNO. DOLHONDE.
BONNEVAL & DOLHONDE.
COURTIERS
DE BONS, ACTIONS, BILLETS, TRAITES, SCRIP D'ASSURANCE, OR, ARGENT, &c.
133.....Rue de la Commune.....133

KERASS, MAYO & DORMAN,
(Successeurs de Hagan & Keras),
No 6......Rue des Magasins......No 6
A l'enseigne du Grand Cheval.

FABRIQUANTS et marchands de selles, harnais, malles, cuirs, quincaillerie pour voitures, garnitures et outils, ceintures en peau et déchirés, étoupe et rayaux.

☞ MM. Keras, Mayo et Dorman règlent les affaires de l'ancienne maison Hagan & Keras.

BOULIGNY.........................T. ESCLAPON
Bouligny & Esclapon,
Facteurs de Sucre et de Coton,
et Marchands Commissionnaires,
Au coin des rues Commune et Baronne, Nouvelle Orléans.

AVIS.

LA COMPAGNIE D'ASSURANCE HOPE de la Nlle-Orléans, a transporté ses bureaux au No 63, rue du CAMP, près la rue Commune. Cette Compagnie continuera à assurer contre le FEU, MER et RIVIERE, et fait un retour de VINGT POUR CENT, comptant sur les primes payées.

DIRECTEURS: [illegible]

C. DE LASSUS,
Courtier de change,
12........Rue Carondelet........12

MAYER FRERES,
Crescent City Tobacco Works
(FABRIQUE DE TABAC)
Rue Lafayette, Rue Tchoupitoulas, No 54, Nlle-Orléans, Lne.

MAYER FRERES,
Rue Tchoupitoulas, No 54,
Entre les rues Poydras et Lafayette, Nlle-Orléans, Lne.

Marchands de Tabac en feuille et tabac fabriqué, fabricants de tabac à fumer et de cigares. [illegible]

A. M. DREZA,
NEGOCIANT COMMISSIONNAIRE,
Importateur de produits de Cuba et marchand de sucre et de mélasse de la Louisiane,
No 10.... RUE St-LOUIS....No 10.

Extraction des dents sans douleur

Le Dr MCRAE [illegible]. RUE BARONNE No 14, près Canal, Nlle Orléans.

TRANSFERT DE CABINET.
Le Dr. CHARLES E. KELLS,
DENTISTE,

A transporté son cabinet à son domicile au No 14 rue Baronne, près Canal, près de Leeds.

CONSERVEZ VOS DENTS!
J. A. CASSAGNAVANT,
CHIRURGIEN-DENTISTE,
185....RUE DU CANAL....185. [illegible]

J. S. KNAPP, Dentiste,
[illegible] CHIRURGIEN-DENTISTE, No 9, [illegible] rue Baronne.

GUSTAVE A. BREAUX,
AVOCAT,
A repris l'exercice de sa profession, et se trouve au No 69 de ROBERT MOTT, rue du Camp, [illegible]

BISCUITS! BISCUITS!

LE soussigné ayant ajouté à leur boulangerie une machine à biscuits, présentent à leurs clients et commandes au public [illegible]. BISCUIT FRANÇAIS, BISCUIT SODA, [illegible] Le MARCHAL, 123 rue Dryades.

DISPENSAIRE DE LA RUE BARONNE.
Au coin des rues Baronne et Girod.

CET établissement est maintenant ouvert pour le traitement des maladies de la peau, [illegible] sous la direction du Dr. Troulin, [illegible].

DR. THOMAS E. COSBY
Médecin et Chirurgien,
19........Rue Bourbon........19
Entre Canal et Douane.
17 oct—1m

O. VALETON, encanteur,
23 & 25....Rue Conti....23 & 25,
Entre les rues Chartres et Levée.

Ventes de cargaisons, marchandises, propriétés foncières, successions, meubles, et toutes ventes à l'encan. ernoy—1m

AVIS.

LUNDI, 16 octobre 1865, je vendrai, au détail, le reste de mon fonds de marchandises sèches, au magasin No 105, de la rue de Canal. [illegible] H. P. HAGGERTY.

ELIXIR TONIQUE
AU PYROPHOSPHATE DE FER
de G. ROBIN, Pharmacien,
Encoignure des rues Ste-Anne et Villeré

CE médicament à base de fer est reconnu pour la guérison de l'anémie, [illegible]. A vendre en gros et en détail chez G. ROBIN, pharmacien, encoignure des rues Ste-Anne et Villeré et par les principaux pharmaciens.

DIVINATION, PREDICTION,
PAR MADAME ADAM.
[illegible]

MADAME LA BLANCHE.
[illegible]

E. J. MARCHAND, IMPRIMEUR
201............................201

Propriété sur Cours [perdu]
[illegible] PERDU.

[illegible]

Demande de Chambres.

UN monsieur et sa dame, qui habitent la ville depuis longtemps et n'ont pas d'enfants, désirent trouver à louer, dans le Deuxième ou le Troisième District, des chambres meublées ou non meublées, avec installations de cuisine [illegible]. S'adresser, par lettre, à V., à la boîte 290 du bureau du journal. 15 nov—6

Demande de couturières.

ON demande des ouvrières pour coudre à la main et à la machine; [illegible] 11nov—6

FONDERIE DE LEEDS,
(Fondée en 1825.)
AU COIN DES RUES DELORD ET FOUCHER

Nous avons l'honneur d'annoncer à nos amis et au public que nous sommes maintenant prêts—COMME PAR LE PASSE—à faire des machines à vapeur, des bouilloires, des moulins à sucre, des appareils de [illegible], des machines à égrener, des moulins à scie, des pompes à jeu, des vis Howell, des fourneaux, des barres de grilles, toutes sortes d'ouvrages pour habitations et bateaux à vapeur ET TOUTES LES MACHINES DONT LE SUD A BESOIN.

LEEDS & Co.

W. C. MITCHEL,

MARCHAND DE COMESTIBLES en gros et COMMISSIONNAIRE, rue du Camp, Nos 100 et 102, coin Poydras, Nlle-Orléans.

Un grand assortiment de comestibles, provisions et liqueurs de choix, constamment en magasin.

Il emballe avec soin et expédie les marchandises d'habitations, de bateaux à vapeur, [illegible].

BUREAU D'IMMEUBLES
Et Agence de Terres du Sud.

A. J. POWELL, courtier d'habitations, No 9, rue Carondelet, a ouvert un bureau pour l'achat, la vente ou la ferme de maisons et terrains, habitations, terres vagues, etc. Il exécutera promptement tout ordre pour l'arpentage et la subdivision des habitations. Vingt-cinq années d'expérience dans le département des terres de l'Etat lui assurent, il l'espère, une part du patronage public. [illegible]

A vendre pour cause de départ.

DANS la paroisse Plaquemines, à 40 milles de la Nouvelle-Orléans, rive droite—Environ 8 arpents de face, sur 40 arpents de profondeur, et 130 arpents cultivables en riz et coton, avec maison [illegible], et 1000 arbres d'oranges en rapport. Pour de plus amples détails s'adresser sur les lieux à M. H. N. PAULIAFERRO, au Bureau SOCOLA, No 139 Vieille-Levée, coin Toulouse. [illegible]

DROGUES, MEDICAMENTS
PEINTURES, HUILES, &c.

CUSACHS & OGDEN,
Encoignure Royale et St-Philippe,
IMPORTATEURS
ET MARCHANDS EN GROS
de
Drogues, Médicaments, Peintures, Huiles, Huiles essentielles, &c

Ont constamment en main un assortiment complet des articles ci-dessus,

Tous articles pour TEINTURIERS, DISTILLATEURS, PARFUMEURS, PEINTRES, &c. &c.

Aussi—INDIGO, Orléans, et BOUGIES de toutes grosseurs et qualités.

DISSOLUTION DE SOCIETE.

LES sociétés O. E. HALL & Co (Hôtel St Louis) et D. M. HILDRETH & Co (Hôtel St Charles) sont dissoutes d'un commun accord. O. E. Hall [illegible]. D. M. HILDRETH.

Je profite de cette occasion de remercier le public de l'appui bienveillant qu'il m'accorda à l'hôtel St Charles depuis la construction de l'édifice et l'hôtel St Louis tout le temps qu'il fut sous ma direction. [illegible] O. E. HALL.

[illegible] ... SEGLATOUR & Co.

AVIS AUX FAMILLES.

LES familles qui consomment du vin de Bordeaux à Royale (ancienne maison Ottino) et [illegible]

La Compagnie de l'Express du Sud
Bureau, à l'angle des rues Carondelet et Gravier

S'étant réorganisée à la Nlle-Orléans, est prête à recevoir et à expédier:

Du FRET, des ESPECES, des METAUX précieux, des BILLETS du Trésor, des BILLETS de Banque, et autres VALEURS.

Dans toutes les parties des Etats-Unis, du Canada et de l'Europe.

Sous la direction de messagers fidèles, ELLE SE CHARGE AUSSI:

Avec ou sans marchandises, de la perception des comptes, des billets, de mandats de chèques, &c.

☞ Elle expédiera les lettres et aura soin particulièrement des enveloppes du gouvernement.

☞ Elle se chargera également des ordres pour marchandises à envoyer par l'Express [illegible].

☞ Pour plus amples renseignements s'adresser au bureau.

A. S. SMALL, Surintendant. — C. A. RYDER, Agent.

GRAND EXPRESS DU NORD
de l'Est et de l'Ouest.

Capital—Trois millions de piastres. Bureau, à la Nlle-Orléans—Rue Carondelet, coin de la rue Commune.

Cette ancienne Compagnie expédie journellement au Express sur tous les points des Etats-Unis et du Canada. [illegible] A. LOCKWOOD, agent.

A.B. SLAKE, surintendant.

Avis d'Express.

A. J. BALDWIN, du SOUTH LOUISIANA EXPRESS, annonce à ses amis et au public qu'il a fait des arrangements avec la COMPAGNIE DE L'EXPRESS COMMERCIAL, [illegible] PAQUETS DE VALEUR et les MARCHANDISES en Louisiane, à [illegible]. COMPAGNIE DE L'EXPRESS COMMERCIAL, Rue de la Commune, Nos 129 à 133.

Chemin de fer Pontchartrain.
Arrangement d'automne et d'hiver.

[illegible]

Pour aller au Lac et revenir le même jour, 30 cents.

Pour aller à la station Gentilly, 15 cents et autant pour revenir.

A dater de JEUDI 5 OCTOBRE 1865, les convois partiront comme suit:

—Départ des chars—

DE LA VILLE. — DU LAC.

[Horaire illisible]

Les passagers qui désirent s'arrêter à la station Gentilly devront en prévenir le conducteur avant le départ du convoi. C. PANDELY, surintendant.

MALADIES.
Dépuratif, Pommade, Injection et Poudre du Dr VERGE.

TOUTES les maladies secrètes, anciennes et récentes, écoulements, chancres, ulcères, dartres, boutons et taches syphilitiques, &c., sont radicalement guéries par l'emploi des médicaments du Dr. P. VERGE. [illegible]

AUX CHASSEURS.
DEPOT D'ARTICLES POUR CHASSEURS AU COIN DES RUES CHARTRES ET URSULINES,
Nlle-Orléans.

La poudre, les capsules et le plomb

Se vendent maintenant, en gros et en petite quantité, SANS PERMIS, à l'endroit ci-dessus indiqué. [illegible] M. RENNER.

CONSULAT DE FRANCE.
AVIS MENSUEL.—novembre 1865.

☞ Les lettres à réclamer à ce consulat pour affaires qui les intéressent, les personnes dont les noms suivent:

[Liste de noms, en grande partie illisible:] Ader, Philippe; Armand, J Bte; Brunet Jean; Bird, née Aphrodise-Emilie; Chevalier, Adolphe; Chevalier, Jean-Pierre; Coupé; Dallier, P; Dumay, Vve; Durandeau; Fouquié, François; Jolliette; Lambert, J C; Lerner; Mathieu; Neuville; Poussy, Jean Nicolas; Soubie; Veillé, Jacques ...

VENTES A L'ENCAN

Mobilier, Argenterie et Plaqué, Montre et Chaîne en or, beaux Portraits à deux coupé, Oiseaux et Porcelaines.

Succession de F. de Paul Alfred Robelot. No 25,604.

PAR G. De FERIET, Encanteur,
Bureau, rue Royale, No 42.

VENDREDI 17 novembre 1865, à dix heures du matin, en vertu d'un ordre de l'honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle Orléans en date du 20 octobre 1865, il sera vendu au No 271 rue Royale—

Un lot de meubles comprenant: un mobilier de chambre à coucher en chêne, [illegible]. Conditions—comptant, en billets du Trésor.

4 nov—8 13 16

Deux terrains dans la rue Ste Anne, entre les rues Tonti et Rocheblave.

PAR G. De FERIET, encanteur,
Bureau, rue Royale, No 42.

SAMEDI, dix-huit novembre 1865, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, il sera vendu—

DEUX TERRAINS se touchant, désignés par les Nos 17 et 18 de l'îlet compris entre les rues Ste-Anne, Rocheblave, Orléans et Tonti. [illegible]

Conditions—La moitié comptant, en billets du Trésor des Etats Unis; le reste à 6 mois, avec 8 pour cent d'intérêt jusqu'à l'échéance et à pour cent d'intérêt si tant est. [illegible] 16nov

Belle maison d'habitation, rue Hôpital, et terrains de valeur.

Succession de Raphaël Paimparé—No 25,536.

PAR G. DE FERIET, Encanteur,

SAMEDI, 30 décembre 1865, à midi, à la Bourse des Marchands et des Encanteurs, il sera vendu pour le compte de ladite succession, en vertu d'un ordre de l'honorable Seconde Cour de District de la Nouvelle-Orléans, en date du 10 novembre 1865, les propriétés dont la désignation suit:

1o—Un certain lot de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans cette ville, rue Hôpital, entre les rues Remparts et Bourgogne, [illegible].

[Description détaillée des lots, en grande partie illisible.]

Conditions—comptant en billets du Trésor des Etats-Unis.

Les actes de vente par devant Edouard G. Gottschalk, notaire public, aux frais des acquéreurs. [illegible]

17nov—11, 25, 2, 9, 16 et 23 déc.

Vente de Meubles, pour le compte de qui il appartiendra

PAR G. DE FERIET, encanteur,
Bureau, rue Royale, No 47.

LUNDI, 20 novembre, à 11 heures du matin, il sera vendu à l'encan au No 187 rue Levée [illegible], un lot de meubles, comprenant [illegible]. Conditions—comptant en billets du Trésor des Etats Unis. 17nov

Propriétés de valeur améliorées et non améliorées, à Duvergé Bourg, sur la rive droite du Mississippi, vis à vis la ville de la Nlle-Orléans.

Succession de F. de Paul Alfred Robelot. No 25,604.

PAR G. DE FERIET, encanteur,
Bureau No 42 rue Royale.

MERCREDI, six décembre 1865, à midi, en vertu d'un ordre de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, en date du 20 octobre 1865, il sera vendu à la Bourse des Marchands et des Encanteurs, rue Royale, entre Canal et Douane, les propriétés ci-après décrites, situées à Duvergé Bourg, sur la rive droite du Mississippi:

[Description des lots, en grande partie illisible.]

Conditions: comptant en billets du Trésor des Etats-Unis.

Actes de vente par devant Eusèbe Bouny, notaire, aux frais des acquéreurs.

Les acquéreurs ne seront mis en possession à leurs propres frais.

8nov—18, 17, 24, 1 & déc.

Un îlet de terre dans le Deuxième District.

Succession de Rodolphe Rousseau.

PAR CHARLES E. FORTIER, encanteur.
Bureau No 8, rue de la Douane.

IL sera vendu, samedi 16 décembre 1865, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, près Canal, en vertu d'un ordre de l'honorable Deuxième Cour de District de la Nlle-Orléans, en date du 13 novembre 1865, la propriété ci-après appartenant à la succession de Rodolphe Rousseau.

Un îlet de terre situé dans le Deuxième District de cette ville, désigné par le No sept, sur un plan dressé par Bourgerol, voyer de l'ancienne Première Municipalité [illegible].

Le dit îlet de terre sera vendu par terrains, d'après un plan fait par C. A. de Armas, voyer.

Termes—Un tiers comptant, la balance à six et douze mois de crédit, pour des billets garantis par privilége et hypothèque et portant 8 pour cent d'intérêt de leur date. [illegible]

Actes de vente et frais incidents seront payés par l'acquéreur par devant A. D. Doriocourt, notaire public.

14 nov—18, 25 déc 7, 16.

Maison à étage dans la rue Derbigny et un maison avec cinq terrains formant l'angle des rues Laharpe et Derbigny.

PAR G. DE FERIET, Encanteur,
Succession de JESSE CONNER.

MERCREDI, 13 décembre 1865, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs il sera vendu pour le compte de la dite succession, en vertu d'un ordre de l'honorable Deuxième Cour de District de la Nlle-Orléans, en date du 3 novembre 1865, les propriétés ci-après décrites:

1o Un terrain situé dans l'îlet compris entre les rues Esplanade, Kerlerec, Claiborne et Derbigny. Le dit terrain a 32 pieds 6 pouces face à la rue Derbigny, sur 100 pieds de profondeur: ensemble la maison à étage, [illegible].

[illegible]

Conditions—Un tiers comptant; le reste à 6, 12 et 18 mois en billets portant 8 pour cent d'intérêt par an. [illegible]

VENTES A L'ENCAN.

Vins, Sherry, Whisky, Genièvre de Hollande, Huile d'Olive, Sucre, &c., &c.

PAR BERNARD TURPIN, encanteur,
Bureau No 97, rue Vieille Levée.

VENDREDI, le 17 courant à 10 1/2 heures A. M., il sera vendu à l'encan, au magasin No 97 rue Vieille Levée:
25 barriques vin rouge différents crus;
10 do vin blanc, "Graves";
20 caisses vin rouge St Julien, St Estèphe, etc.;
20 barils sherry, différentes marques;
20 barils whisky;
100 caisses huile d'olive, Bordignier [illegible];
24 barils sucre en morceaux, de N. York;
[illegible]
—AUSSI—
1000 cigares de la Havane, [illegible].
Conditions—comptant, en billets du Trésor des Etats Unis. 16nov

Vins en barriques, Madère, Sherry, Vermouth, Absynthe Suisse, &c.

PAR BERNARD TURPIN, encanteur,
Bureau No 97, rue Vieille Levée.

MARDI, le 21 novembre 1865, à 4 heures et demie, il sera vendu à l'encan sur la Levée, au premier Deuxième District, les articles suivants, en débarquement du navire Robert Leonard, venu de Bordeaux:
700 barriques vin rouge de Bordeaux;
20 quarts pipes Madère;
29 do Sherry;
20 do Vermouth;
200 caisses do N.R.
100 do Absinthe Suisse Bergue.
Conditions à la vente. 16nov

Huile d'olive—Huile d'olive.

PAR BERNARD TURPIN, encanteur,
No 97, rue Vieille Levée.

MARDI, le 21 du courant, à 4 heures et demie P. M., il sera vendu sur la Levée, au débarquement du navire ROBERT LEONARD, de Bordeaux, [illegible] 121 caisses huile d'olive Jaume l'aguiol, [illegible]. Conditions—à la vente.

Eau-de-vie française, Vins en barriques et en caisses, Fruits au jus, Fruits à l'eau-de-vie, vinaigre de vin blanc, &c. &c.

PAR BERNARD TURPIN, Encanteur,
Bureau No 97, rue Vieille Levée.

MARDI, le 21 novembre 1865, à 4 heures et demie P. M., il sera vendu à l'encan sur la Levée, au débarquement du navire ROBERT LEONARD, venant de Bordeaux au Premier et Deuxième District, les articles suivants:
60 barriques vin F S M
40 do do
6 do [illegible]
3 do bouteilles vieux COGNAC
250 caisses vin de BORDEAUX
25 do VERMOUTH
31 barils VINAIGRE de vin blanc
31 caisses vin de BORDEAUX
50 caisses FRUITS au jus
65 do [illegible]
25 do [illegible]
56 do do
40 do SARDINES à l'huile 1/4 et 1/2
4 do VIN BLANC mousseux
Conditions: Comptant en billets du Trésor des Etats-Unis. 17nov

Grande vente de marchandises sèches
—Aussi—
Couvertures grises, blanches et bleues.

PAR GABRIEL LEAUMONT,
Salle d'encan, 69 rue de Chartres.

VENDREDI, 17 courant, à 10 heures du matin, il sera vendu—
10 balles couvertures blanches, bleues et grises.
[illegible]
—Aussi—
250 châles cachemire et laine.
100 douzaines Nubias, Sontags et châles.
—Aussi—
10 douzaines chemises et caleçons en mérinos.
Conditions à la vente. 15nov

—à 10 heures précises—
Montres à double boîtier en métal, dorées et en argent.

PAR GABRIEL LEAUMONT.
Salle d'encan, 69, rue de Chartres.

VENDREDI, 17 courant, à 10 heures du matin, il sera vendu—
100 montres Lépine, à double boîtier en métal, dorées, et en argent.
Conditions à la vente. 17nov

Tabac—Tabac.

PAR D. E. MORPHY, encanteur.

IL sera vendu vendredi, 17 novembre 1865, à 10 heures du matin, au magasin No 47 de la rue des Magasins, pour le compte de qui il appartiendra—
65 caisses tabac à chiquer de la Virginie.
Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats Unis. 15 nov

Quatre cent soixante Lots Marchandises sèches diverses et américaines.

PAR VINCENT & Co,
Wm. P. VINCENT, encanteur.

IL sera vendu, SAMEDI 18 novembre 1865, à 10 heures, dans leur salle d'encan, au No 26 de la rue de Chartres:

460 lots marchandises sèches, [illegible]. 17nov

Marchandises sèches, Bas, Chaussons, Souliers, Bottes, Couvertures de laine, Meubles, &c.

PAR FRANCIS FERNANDEZ, encanteur.

SAMEDI prochain, 18 novembre, il sera vendu, à dix heures du matin, au magasin d'encan, encoignure Chartres et St-Louis, No 114. [illegible]

Marchandises sèches, Habillements et Chapeaux.

PAR JOHN C. BLOHM, encanteur.

SAMEDI 18 du courant à dix heures du matin, à la salle d'encan, au No 26 de la rue Bienville, il sera vendu—des lots de marchandises sèches assorties, de mérinos, habillements, chapeaux, &c.
Conditions à la vente. 17nov

Lait conservé, Langues fumées, Savon, Fromage.

PAR O. VALETON, encanteur.

IL sera vendu, samedi 18 nov, à 10 heures, à sa salle d'encan, rue Conti Nos 23 et 25, entre Chartres et Levée:
[illegible] lait conservé,
25 do langues fumées,
25 do savon,
20 do fromage,
[illegible]
Conditions—comptant, en billets du Trésor. 17 nov

Vente par ordre des gardiens du port

PAR O. VALETON, encanteur.

SAMEDI, 18 du courant, à 10 heures, il sera vendu dans sa salle d'encan, Nos 23 et 25, rue Conti, entre Levée et Chartres, par ordre des gardiens du port—[illegible]. Conditions—comptant, en billets du Trésor.

AVIS.
Ventes régulières à l'encan,
DE MEUBLES
ET AUTRES MARCHANDISES
en magasin,

Au Crescent Auction Mart.

Au No 166 de la rue Gravier,
17 de la rue de l'Union. Entrée des Dames.
Les LUNDI, MERCREDI et VENDREDI
A 10 heures du matin.

C'est la meilleure salle d'encan de la ville pour exposer les marchandises. Le public est invité à venir examiner notre stock.

Nous sollicitons des consignations.

12nov—1m. NELLIGAN & VON ZINKEN.

VENTES JUDICIAIRES.

EDMOND SONIAT DUFOSSAT & BEAUSEJOUR BOISBLANC, Ex. Test. &c. vs. P. SIDNEY SANCHEZ.

TROISIEME Cour de District de la Nouvelle Orléans, No 11,484—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Troisième Cour de District de la Nouvelle Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le samedi, 9 de décembre 1865, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles de Canal et de la Douane, dans le Premier District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:

UN terrain situé dans le Deuxième District de cette ville dans l'îlet borné par les rues de l'Hôpital, Dauphine, du Quartier et Bourbon, [illegible].

[illegible]

Cette propriété appartient au défendeur au moyen de l'acquisition qu'il en a faite de la dame Marie Modeste St Germain, veuve de Simon Godelle, suivant acte au rapport de A. Doriocourt, notaire public, en date du 17 mai 1858.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication en billets du Trésor des Etats Unis.

CHARLES SIENTVENT, Shérif de la Paroisse d'Orléans.

8nov—17, 25—2et16déc.

AVIS JUDICIAIRES.

ETAT DE LA LOUISIANE—DEUXIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans.—L'Etat de la Louisiane, à tous ceux que ces présentes concernent salut: Attendu que James Jackson ayant demandé une vente faite par Wm Syer, encanteur, la propriété ci-après décrite, [illegible]. [illegible]

Description de la propriété d'après la transfert judiciaire, savoir:

Un lot de terre avec les bâtisses et améliorations ci-dessus, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues Annonciation, Constance, Basin et Edouard, [illegible].

En foi de quoi, j'ai signé mon nom et apposé le sceau de cette Cour, ce 15 novembre 1865.

17nov—17, 23, 9 et 16. A. J. VILLERE, député greffier.

A. TAMBOURY & CO. vs LEURS CREANCIERS et LES CREANCIERS de A. TAMBOURY—No 29,210. TROISIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle Orléans—Avis est par ces présentes donné aux créanciers des faillis [illegible].

Par ordre de la Cour, ce 16 novembre 1865.

J. G. CHALON, Député Greffier.

17nov—Ee et 30j

ETAT DE LA LOUISIANE. Sixième Cour de District de la Nouvelle-Orléans—Je certifie que le 6 septembre 1865, jugement a été enregistré dans cette cour, dans la procès de Marie Brigitte Marséal, son épouse, &c, contre Jean Baptiste Gréoulr, [illegible]. G. DUPLANTIER, Juge.

Jugement signé le 10 novembre 1865.

[illegible] E. GERMAN, [illegible] greffier.

VENTES A L'ENCAN.
Vente par Hoffman & Marks

Marchandises sèches et lingerie, toile d'emballage de l'Inde, soieries, rubans et marchandises avariées.

PAR HOFFMAN & MARKS,
S. H. Hoffman, Encanteur.
Bureau rue de Chartres No 31.

VENDREDI, 17 novembre, à 10 heures du matin, il sera vendu, sans réserve—

400 lots de marchandises assorties, telles que—coton noirs et autres dans, [illegible].

150 cartons rubans tout pour chapeaux et une belle collection de soieries.

—A midi—

1 caisse d'indiennes, marquée F G dans un carreau, [illegible] pour le compte de qui il appartiendra.

1 balle, [illegible] toile d'emballage de l'Inde.

[illegible] 17 nov

145 balles COTON partiellement avarié par le dernier Rock Witch, de Galveston.

PAR E. ROGER & Co.,
O. DEJAN, Encanteur.

VENDREDI 17 courant, à 10 heures, il sera vendu à la presse Vandenberg, les District—
145 BALLES COTON partiellement avarié par le dernier Rock Witch, [illegible].
Conditions, comptant en billets du Trésor. 15nov

Vente sans réserve de 330 caisses bottes, souliers et brodequins.

PAR E. ROGER & Co.,
O. DEJAN, encanteur.

SAMEDI, dix-huit courant, il sera vendu à 10 heures du matin, à leur magasin d'encan Nos 45 et 47 rue de la Vieille Levée—
330 caisses bottes, souliers et brodequins, grand assortiment.
Conditions—comptant, en billets du Trésor des Etats Unis. 17 nov

Meubles—Meubles

PAR J. P. BOISSEAU, encanteur;
Bureau, rue Gravier, No 6 entre la rue Tchoupitoulas et Levée.

IL sera vendu, vendredi 17 du courant, à 10 heures du matin, à la résidence No 146 de la rue Magazine, entre les rues St-Joseph et Carondelet—Miroirs, tables, armoires, bureaux, tables, chaises, [illegible]. Conditions—comptant, en billets du Trésor. 16nov

Fonds de grocerie à l'encan.

PAR RENE GUTIERREZ, encanteur,
Bureau, No 94, rue de Chartres.

VENDREDI, 17 du courant, à 10 heures du matin, il sera vendu, au coin des rues DAUPHINE et DUMAINE—

[ADJUDICATION] Le fonds de la susdite grocerie ayant un bon et forte stock de marchandises consistant en [illegible]. Conditions—comptant, en billets du Trésor des Etats Unis. 15nov

Propriété de valeur
Dans le faubourg Tremé, face à la rue Ste Anne.

PAR RENE GUTIERREZ, encanteur,
Bureau, No 94, rue de Chartres.

SAMEDI, dix-huit courant, à midi, il sera vendu à la Bourse des Négociants et des Encanteurs—

Un certain lot de terre dans l'îlet borné par les rues Gravier, Johnson, Dumaine et Ste Anne, mesurant 36 pieds de face à la rue Ste Anne, sur une profondeur de 84 pieds 6 pouces [illegible]. MAISON ayant quatre appartements [illegible].

Conditions—$1300 comptant et la balance à un an, avec hypothèque et 8 pour cent d'intérêt. 16 nov

Meubles, Vaisselle, Tapis, &c. &c.

Par S. GUINAULT, Encanteur,

VENDREDI, 17 novembre 1865, il sera vendu, à 10 heures du matin à son magasin d'encan, encoignure Royale et Bienville, [illegible]. Un lot de meubles assortis, à savoir [illegible]. Conditions: Comptant. 15nov

Jolie propriété sur les rues Claiborne et St-Philippe.

PAR S. GUINAULT, encanteur,
Bureau Passage de la Bourse et Bienville.

IL sera vendu mardi, dix-huit novembre 1865, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale—

Un lot de terre désigné par le numéro un, mesurant trente et un pieds quatre pouces de face à la rue Claiborne [illegible], et une maison [illegible]. Conditions—comptant. 14nov

Propriété rue Dumaine, No 286.

PAR S. GUINAULT, encanteur.

IL sera vendu SAMEDI, 18 novembre 1865, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, [illegible]. 15nov

Vente, sans réserve, d'un magasin Toussaint et boulangerie sur la rue Claiborne.

PAR S. GUINAULT, encanteur,
Bureau, Chartres et Passage de la Bourse.

IL sera vendu, SAMEDI, 18 novembre 1865, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale—

Un lot de terre [illegible] Claiborne [illegible].

CONDITIONS—Moitié comptant, et la balance à un an de crédit [illegible]. 15 nov

Propriété rue des Remparts.

PAR S. GUINAULT, Encanteur,
Bureau, coin Bienville et Passage de la Bourse.

IL sera vendu, samedi, dix-huit novembre 1865, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale—

Un lot de terre mesurant 30 pieds de façade à la rue des Remparts, sur 100 pieds de profondeur [illegible]. Conditions—[illegible]. 15 nov

Vente pour le compte d'un premier acquéreur.

PAR G. DE FERIET, Encanteur,
Bureau No 42, rue Royale

Succession de Miguel Hernandez Sr, No 25454.

SAMEDI, 18 novembre 1865, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, il sera vendu, pour le compte et aux risques de James O'Hanlon, premier acquéreur, [illegible], dans la vente à l'encan du 28 octobre 1865, la propriété ci-après décrite—

UN TERRAIN ayant 18 pieds, 7 pouces et 3 lignes de face à la rue Conti sur 63 pieds 11 pouces [illegible], dans un plan dressé par A. de Armas, architecte.

[illegible]

L'acte de vente par devant O. de Armas, notaire public. 8nov, 9, 12, 18 nov

Marchandises sèches. Installation du magasin, &c., &c.

Succession de Ruben Goldstein.

PAR E. M. JACOBS, Encanteur.
Bureau, Passage de la Bourse No 34

IL sera vendu vendredi, vingt quatre novembre 1865, à dix heures du matin, au No 158 de la rue Baronne, [illegible]. 14 nov—20, 24

VENTE PEREMPTOIRE.
Terrain amélioré et de plus dans le Troisième District—Vente à l'encan.

Par NELLIGAN & VON ZINKEN,
Rue Gravier, No 166 et rue de l'Union No. 17.
JAMES NELLIGAN, encanteur.

IL sera vendu, positivement et sans réserve, samedi, 18 novembre, à 11 heures du matin, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale.

Un terrain avec toutes les améliorations qui se trouvent dessus, comprenant: une maison cottage ayant 2 chambres [illegible], situé dans le Troisième District [illegible]. Conditions—Les deux tiers comptant; le reste à trois et six mois. 17 nov—18, 16

Certificat de Banque perdu ou égaré

LE soussigné prévient le public qu'il vient de perdre un certificat de banque [illegible]. A. WALDECK. 14 nov—16 Nov

BOIS DE CHAUFFAGE,
de Chêne, platane, frêne, olivier et cyprès

DEUX MILLE CORDES à vendre au prix du détail, déposé à domicile, par E. PRADEL, No 44 rue St-Charles. [illegible]

AUX FAMILLES—Bois de chauffage [illegible].

J. BONNOT & CO.
Etablissement de Pompes Funèbres,
situé rue Ste Anne.

Entre Chartres et Royale, ci-établi depuis plus de 25 ans. DEPOT de CERCUEILS METALLIQUES, et bois de toutes espèces [illegible]. On y trouvera aussi de Grands Corbillards [illegible].

MAGASIN
61..........Rue Ste-Anne..........61

RIZ....RIZ.

RIZ de choix, de la nouvelle récolte, à vendre en cuite en quantité, [illegible]. JAMES M. URQUHART, [illegible].

La Sentinelle du Sud,
Organe officiel de la paroisse St-Landry et de la ville d'Opelousas.

[illegible]